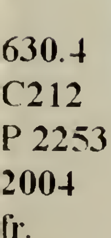
Agriculture and Agri-Food Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Canadian Agriculture Library
Bibliothèque canadienne de l'agriculture
Ottawa K1A 0C5

Programme d'approvisionnement en eau Canada-Manitoba

Assurer l'accès à long terme à de l'eau de bonne qualité











Pour obtenir d'autres exemplaires de la présente publication, veuillez communiquer avec :

Le bureau de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies d'Agriculture et Agroalimentaire Canada le plus près de chez vous, ou téléphoner au **1 800 667-8567**.

Il est possible aussi d'avoir accès à ces renseignements par l'intermédiaire d'Internet, à l'adresse suivante :
http://www.agr.gc.ca/h2o

Also available in English under the title *The Canada-Manitoba Water Supply Expansion Program*

N° de cat. A22-383/2004F
ISBN 0-662-76007-7

N° de cat. d'AAC 2253F





Contient 30 % de fibres recyclées

Table des matières





Renforcer le secteur canadien de l'agriculture

À l'aube du XXIe siècle, le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit, pour continuer à prospérer, relever de nombreux défis et tirer parti de toutes les possibilités. Le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que l'industrie agricole et agroalimentaire collaborent pour ce faire à la mise en œuvre d'un plan qui vise à renforcer le secteur canadien de l'agriculture.

Ce plan, appelé Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), aidera le secteur à devenir encore plus solide, plus concurrentiel et plus rentable sur les marchés nationaux et internationaux.

Quel est notre objectif? Veiller à ce que le Canada soit un chef de file mondial pour ce qui est de produire, à l'aide de méthodes novatrices et respectueuses de l'environnement, des aliments salubres et de grande qualité pour les marchés canadiens et internationaux.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Canada consacrera 5,2 milliards de dollars sur six ans aux programmes du CSA. Compte tenu des ententes de partage des coûts avec les provinces et les territoires, ce nouvel investissement dans le secteur canadien de l'agriculture devrait dépasser les 7 milliards de dollars.

L'environnement est prioritaire

Les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, fassent leur part pour protéger l'environnement, et le secteur de l'agriculture comprend pour sa part que la gérance de l'environnement est la clé à la fois de la rentabilité et de la viabilité écologique à long terme.

Les producteurs collaborent avec les gouvernements pour renforcer l'habitude qu'ils ont prise de longue date de gérer l'environnement avec prudence. Dans le contexte du Cadre stratégique pour l'agriculture, de nouveaux programmes s'appuieront sur les forces existantes pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols, et pour accroître la capacité du secteur de l'agriculture de coexister avec le milieu naturel de manière durable.

Pourquoi devons-nous augmenter nos services d'approvisionnements?

Bien peu de producteurs canadiens peuvent se permettre de se fier uniquement à la météo pour disposer d'assez d'eau pour leurs activités agricoles. En fait, les producteurs font souvent face à des pénuries d'eau et à des sécheresses, conséquences de la variabilité des conditions climatiques au Canada. Réduire le risque de pénuries en assurant l'approvisionnement à long terme en eau, c'est donc tout simplement avoir un bon sens des affaires.

Les objectifs du Programme national d'approvisionnement en eau

Le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) est une initiative d'une durée de quatre ans, appuyée par un budget de 60 millions de dollars, qui contribuera à améliorer la capacité du milieu agricole de régler, dans tout le Canada, les problèmes d'approvisionnement en eau.

Le PNAE a débuté en 2002. Pendant la première année d'existence du programme, 10 millions de dollars ont été consacrés à la réalisation, dans des régions touchées par la sécheresse, de projets d'approvisionnement en eau très prioritaires. Le PNAE a de plus financé une étude nationale de délimitation de l'étendue qui a permis de déterminer quelles régions agricoles du Canada connaissent, ou prévoient connaître, des pénuries d'eau.

Le Programme d'approvisionnement en eau Canada-Manitoba

On se sert actuellement des résultats de l'étude nationale de délimitation de l'étendue pour jeter les assises des accords fédéraux-provinciaux conclus, partout au Canada, dans le cadre du Programme national d'approvisionnement en eau. Au Manitoba, cet accord s'appelle Programme d'approvisionnement en eau Canada-Manitoba (PAECM). Grâce à cette initiative, les producteurs manitobains ont accès à un soutien technique et financier leur permettant de planifier et de réaliser des projets qui augmenteront leur capacité d'améliorer l'approvisionnement en eau qu'ils utilisent pour les activités agricoles, et d'assurer la viabilité à long terme de cet approvisionnement.

Qui peut participer à ce programme?

Les candidats admissibles à l'aide du PAECM au Manitoba sont :

- les particuliers et les groupes de fermiers et d'exploitants de ranch constitués en personne morale;
- les groupes agricoles et les groupes de conservation;
- les collectivités et les municipalités rurales;
- Les agro-entreprises et les entreprises rurales;
- les établissements d'enseignement;
- les ministères et organismes du gouvernement provincial et les sociétés d'État.

Quels sont les genres de projets admissibles?

Le PAECM appuiera trois types de projets :

- **Catégorie 1 – Les projets d'infrastructures hydrauliques à la ferme :** c'est-à-dire les projets hydrauliques particuliers à une ferme, comme les puits, les mares-réservoirs, les réseaux de stockage de l'eau et de mise en réserve en dérivation ainsi que les canalisations d'amenée d'eau pour les pâturages.

- **Catégorie 2 – Les projets d'infrastructures à multiutilisateurs :** à savoir des projets à plus grande échelle, comme les installations de chargement des citernes et les canalisations d'alimentation régionale, qui fourniront de l'eau à un certain nombre d'utilisateurs et qui favorisent l'essor du secteur de l'agriculture.

- **Catégorie 3 – Les projets relatifs aux travaux stratégiques, soit :**
    - les activités qui permettent une meilleure compréhension des limites opérationnelles et en matière de développement, des ressources hydriques dans les régions agricoles et rurales du Manitoba;

- les projets qui favorisent l'amélioration de l'information et le perfectionnement des technologies ou la diffusion de l'information, entre autres les études sur la nappe phréatique régionales, l'exploration ou l'analyse de la nappe phréatique, la planification de l'aménagement des sources d'eau régionales, la planification de l'approvisionnement en eau, les études de faisabilité et les activités de vulgarisation et de diffusion de l'information.

Les projets doivent de plus respecter **tous** les critères suivants :

- atténuer les risques de pénuries d'eau;
- cibler les priorités déterminées par l'étude nationale de délimitation de l'étendue;
- être réalisables sur les plans scientifique, technique et financier;
- être acceptables sur le plan environnemental;
- améliorer les perspectives de croissance économique des régions rurales;
- déboucher sur des solutions à long terme pour l'approvisionnement en eau.

En quoi consiste le soutien financier?

- Pour la **catégorie 1 – les projets d'infrastructures à la ferme**, le Canada assumera jusqu'à un tiers des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 5 000 $ par projet.

- Pour la **catégorie 2 – les projets d'infrastructures à multiutilisateurs**, le Canada assumera jusqu'à un tiers des coûts admissibles.





- Pour la **catégorie 3 – les projets relatifs aux travaux stratégiques**, les ententes de partage des coûts pourront varier et seront déterminées et approuvées au cas par cas pour chacun des projets.

Au total, le gouvernement du Canada injectera 10,3 millions de dollars dans les projets du Manitoba, au cours d'une période de trois ans. De son côté, le gouvernement du Manitoba versera jusqu'à 8,6 millions de dollars pour les projets des catégories 2 et 3. Le financement du Manitoba sera assuré par l'Agricultural Area Water Pipeline Program (programme des canalisations d'amenée d'eau pour les régions agricoles) et le Community Water Source Development Program (programme de développement des sources d'eau dans les collectivités) de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, ainsi que par l'Initiative de développement de l'irrigation d'Agriculture et Alimentation Manitoba.

Quelle est la date limite de présentation des demandes?

Le PAECM se termine le 31 mars 2006.

La date limite annuelle pour la présentation des demandes de la **catégorie 1 (projets d'infrastructures hydrauliques à la ferme) est le 1er avril.** Il n'y a pas de date limite dans le cas des demandes des **catégories 2 et 3**.

Comment présenter une demande?

Pour présenter une demande d'aide dans le cadre du PAECM, il faut remplir le formulaire de demande d'aide et le faire parvenir à l'un ou l'autre des bureaux désignés du PAECM (veuillez consulter la section suivante, où se trouvent les renseignements voulus). Outre leur nom, leur adresse et les numéros de téléphone où il est possible de les joindre, les demandeurs doivent aussi transmettre des renseignements initiaux sur le projet, comme son emplacement, sa description, les dates prévues de son début et de son achèvement, les coûts estimés et les sources de financement.

Pour obtenir des exemplaires de ce formulaire, veuillez vous rendre au bureau de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada le plus près de chez vous, ou communiquer avec lui. Ce formulaire se trouve aussi sur le site Web du Programme national d'approvisionnement en eau, à l'adresse **www.agr.gc.ca/h2o/**.

Où envoie-t-on sa demande?

Pour les projets de **catégorie 1 seulement**, les formulaires dûment remplis doivent être transmis à :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
1800, rue Hamilton, bureau 408
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2





Pour les projets des **catégories 2 et 3 seulement**, les formulaires dûment remplis doivent être transmis à :

Agriculture et Agroalimentaire Canada
303, rue Main, bureau 200
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G7

Examen des demandes

Un comité du PAECM regroupant des représentants fédéraux et provinciaux sera formé pour évaluer toutes les propositions en fonction de la qualité de chacun des plans de projet, de la mesure dans laquelle ces plans complètent d'autres programmes fédéraux existants, ou s'en différencient, et de l'importance des avantages généralisés qu'ils offrent pour l'environnement ou le public.

Toutes les demandes seront triées, examinées et cotées, de sorte que les fonds du programme seront affectés aux projets qui cadrent le mieux avec les objectifs et les priorités du PAECM. Avant d'approuver une proposition, le comité du PAECM veillera à ce que le projet proposé tienne compte de toutes les normes techniques et environnementales en matière de projets d'aménagement hydraulique, et qu'il en garantisse l'application.

Remarque

On ne doit pas entreprendre les travaux proposés avant que le projet n'ait été approuvé par écrit. Les travaux amorcés avant la réception de l'approbation écrite **n'ont pas** droit au financement.

Après l'approbation du projet

Une fois le soutien financier approuvé, le demandeur recevra une lettre précisant le montant de l'aide à laquelle il a droit, ainsi que le délai fixé pour l'achèvement du projet. Si le projet n'est pas terminé avant la date limite, le demandeur risque de ne pas recevoir d'aide financière.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage sur le Programme d'approvisionnement en eau Canada-Manitoba, veuillez téléphoner au **1 800 667-8567**, visiter le site Web à l'adresse **www.agr.gc.ca/h2o/** ou communiquer par courriel avec la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba **mwsb@gov.mb.ca**.

Pour plus de détails sur le Cadre stratégique pour l'agriculture, veuillez téléphoner aux numéros suivants :

Ligne sans frais : **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**
Téléimprimeur (TTY) pour les clients malentendants ou souffrant de troubles de la parole : **1 800 465-7735**

Vous pouvez aussi visiter le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à l'adresse **www.agr.gc.ca**, ou le site Web du gouvernement du Manitoba, à l'adresse **www.gov.mb.ca**.

